

Patrice Cahart «En dépit de sa laideur, l'éolien offshore permet de limiter les dégâts de l'éolien terrestre»

FIGAROVOX/ENTRETIEN - Neuf États européens, dont la France, se sont réunis le 14 avril dans l'objectif d'augmenter les capacités de l'éolien offshore en mer du Nord. Selon l'ancien haut fonctionnaire Patrice Cahart, bien que coûteux, l'éolien sur mer est nécessaire pour pallier les déficits du nucléaire.

Patrice Cahart est ancien élève de l'ENA. Ancien haut fonctionnaire au ministère des Finances. Il est notamment l'auteur de La Peste éolienne (Éditions Hugo & Cie, 2021).

Par Pierre-Alexis Michau - Publié le 26/04/2023

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/patrice-cahart-en-depit-de-sa-laideur-l-eolien-offshore-permet-de-limiter-les-degats-de-l-eolien-terrestre-20230426>



«Concernant l'éolien en mer, la France essaye de subvenir à ses propres besoins. C'est un avantage considérable du maritime sur le terrestre.» SCOTT HEPPELL/AFP

FIGAROVOX. - Neuf États européens, dont la France, l'Allemagne et la Belgique, se sont réunis ce lundi 14 avril pour la deuxième édition du sommet de la mer du Nord. À terme, l'objectif est de faire de la mer du Nord la «plus grande centrale électrique verte d'Europe», en quadruplant les capacités de l'éolien offshore d'ici 2030. Quel regard porter là-dessus ? L'objectif donné est-il réalisable ?

Patrice CAHART. - Bien qu'ambitieux, je pense que cet objectif n'est pas déraisonnable, parce que la partie sud de la mer du Nord n'est pas profonde, ce qui permet de fixer facilement des éoliennes au fond. De plus, il existe au milieu cette mer un grand banc rocheux immergé, appelé le «Dogger Bank», loin des côtes continentales, qui peut accueillir des forêts d'éoliennes sans que ce soit gênant. Le Dogger Bank intéresse la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Danemark, et un peu les Pays-Bas.

Par rapport à ces pays, la France est beaucoup moins bien placée : elle n'a qu'une petite partie de la mer du Nord, en face de Dunkerque. Et le détroit du Pas-de-Calais est un lieu de navigation dense, peu

propice aux éoliennes. Notre gouvernement a quand même accepté un projet d'éoliennes en mer à Dunkerque, mais sans consulter nos voisins belges, qui nous intentent par conséquent un procès. On ne sait donc pas si ce projet verra le jour. Ainsi, il y a de grandes possibilités en mer du Nord, mais très peu pour la France. De même pour la mer Baltique, où l'on peut installer beaucoup d'éoliennes, mais qui ne concerne par la France.

Qu'en est-il du parc éolien maritime français ?

La France a quand même des ressources, bien qu'elles soient plus coûteuses et moins faciles. L'objectif de l'État français est d'installer en mer une puissance de 40 gigawatts d'ici à 2050. Aujourd'hui, nous sommes à seulement 0,5 gigawatt, avec le groupe éolien dit de Saint-Nazaire, qui aurait dû en réalité porter le nom de La Baule (nous n'avons pas osé). Il va donc falloir implanter environ 1,5 gigawatt par an, ce qui n'est pas impossible, à condition de fournir un effort important. Mais on court le risque d'une révolte des riverains et des pêcheurs, surtout après le désastre de Saint-Nazaire. L'installation de ce parc éolien à douze kilomètres des côtes a été permise par un mensonge. Les promoteurs avaient promis qu'on ne verrait que de «petites allumettes» au large ; mais nous découvrons aujourd'hui un désastre panoramique et touristique. La Baule est une station en courbe, les éoliennes ne sont perceptibles que sur une partie, mais sur toute la «côte sauvage» entre La Baule et le Croisic, on voit un rideau d'éoliennes. C'est une véritable catastrophe paysagère.

Saint-Nazaire est l'exemple même de ce qu'il ne fallait pas faire. Cela risque de recommencer, car cinq autres projets similaires sont en cours de réalisation, avec des éoliennes à 12 kilomètres du rivage, pour 2024 et 2025. On peut notamment citer le cas des plages du débarquement, en Normandie, qui seront profanées par toute une batterie d'éoliennes. Au-delà de 2025, la situation inspire moins d'inquiétude. Le Parlement a voté le 10 mars un article de loi qui met la priorité sur l'éolien en ZEE (Zone économique exclusive), située à plus de 22 kilomètres du rivage. Cette priorité sera sans doute respectée, car, pour l'éolien en mer, ce sont les services de l'État et non les promoteurs qui choisissent les sites. Nous pouvons donc espérer un éloignement des engins – une sage précaution, mais qui risque d'augmenter les coûts et donc le prix de l'électricité. En effet, le ministère de la Transition énergétique table, pour l'éolien flottant, sur un coût de 120 euros le mégawattheure, auquel s'ajouterait celui du raccordement au rivage. À titre de comparaison, le coût marginal du nucléaire actuel, imbattable, est de seulement 35 euros. Pour le nucléaire nouveau, EDF espère 80 euros.

Quelles seront les conséquences des éoliennes en mer sur l'activité des pêcheurs ?

Les pêcheurs sont préoccupés. Les travaux en mer, à cause des bruits sous-marins, font fuir les poissons et ont sans doute des effets déplorables sur les crustacés. De plus, il y a sur les éoliennes en mer des pièces en aluminium nommées «anodes sacrificielles», qui se dissolvent à mesure que les éoliennes fonctionnent. Il va donc y avoir une certaine teneur en aluminium dans l'eau de mer. Je ne suis pas certain que les conséquences aient vraiment été pesées.

Cependant, le recours à l'éolien en mer devrait permettre de limiter l'éolien terrestre, qui conserve, lui, toute sa nocivité. La distance minimale entre les éoliennes terrestres et les habitations est toujours de 500 mètres, contre 22 kilomètres pour les engins en mer. Le gouvernement a fait rejeter tous les amendements qui tendaient à augmenter ces 500 mètres.

Avait-on vraiment besoin de se lancer dans l'éolien en mer, sachant que l'on peine déjà à relancer l'industrie du nucléaire ?

Pour répondre à cette question, nous pouvons nous appuyer sur l'étude de notre avenir énergétique par le Céréme (Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique). Ces travaux montrent que pour satisfaire la demande en énergie d'ici 2050, nous pouvons nous passer de l'éolien terrestre, ce qui serait une très bonne chose, mais à condition de relancer fortement le nucléaire et d'investir dans

l'éolien en mer. L'objectif gouvernemental de 40 gigawatts en 2050 est par conséquent assez cohérent avec nos besoins.

L'Allemagne offre en revanche un exemple d'incohérence. Elle investit dans l'éolien (surtout en mer) tout en rouvrant des centrales à charbon et en fermant ses dernières centrales nucléaires. Ce paradoxe s'explique par la domination intellectuelle et morale des Verts, prêts à tout, même au charbon, pour mettre fin au nucléaire. Mais de grandes résistances à l'éolien terrestre subsistent dans le sud du pays.

L'Europe est-elle capable de produire elle-même les éoliennes nécessaires, ou va-t-elle dépendre de pays comme la Chine pour ce projet ?

Concernant l'éolien terrestre, la France ne produit presque rien, tout est importé, ce qui participe au déficit de notre balance commerciale. Mais il y a d'autres pays en Europe qui produisent des éoliennes terrestres, à savoir le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne. Ces trois pays permettent à l'Europe d'être autonome dans ce domaine, bien que la concurrence chinoise soit de plus en plus rude.

Concernant l'éolien en mer, la France essaye de subvenir à ses propres besoins. Nous avons notamment implanté des usines à Cherbourg, au Havre et à Saint-Nazaire. À terme, nous devrions être capables de construire l'essentiel des équipements nécessaires. C'est un avantage considérable du maritime sur le terrestre.